



Vendredi 29 avril 2022

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 31 mars 2022,
- 2- Mise à jour du tableau des effectifs ; création d'un poste d'adjoint administratif,
- 3- Convention avec le Centre de Gestion pour l'adhésion au Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,
- 4- Mise à disposition de la salle Hélène NEVEUR le Week-end du 18 et 19 Juin 2022 pour l'association « Les ENCHANTEUSES » en soutien à la cause du cancer du sein,
- 5- Mise à disposition de la salle Hélène NEVEUR le week-end du 3 et 4 décembre 2022 pour l'association ASTC en soutien au Téléthon,
- 6- Acceptation des devis de la troupe THEATRE BOUCHE D'OR pour l'animation de la fête dédiée à tous enfants de la commune organisée le samedi 17 Décembre 2022 après-midi et demande de subventions au département dans le cadre de l'aide à la diffusion culturelle.
- 7- Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association « Les Maires Pour La Planète »,
- 8- Questions et informations diverses.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué (convocation du 22/04/2022), s'est réuni à la mairie dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Sylvie MERCIER, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Joëlle DUJARDIN, M. Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Jean-Luc RABANIER, Jean-Christophe CHAUMET, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

Secrétaire de séance : M. Patrick PAYET.

Absents excusés : Mesdames Béatrice RAPET, Delphine BAYOU, Karine PROSPER.

Absents : Madame et Messieurs CHARPENTIER Mélissa, Ludovic MOULINEAU, BRETHOMÉ Jean, ALLU Ludovic.

Procurations(s) : Karine PROSPER donne pouvoir à Joëlle DUJARDIN, BAYOU Delphine donne pouvoir à Jean-Luc RABANIER, Béatrice RAPET donne pouvoir à Patrick PAYET.

Présents : 12

Absents : 7

Votants : 15

► Ordre du jour N° 1

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31/03/2022

Le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal (séance du 31/03/2022) est approuvé à l'unanimité.
Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joëlle DUJARDIN, M. Jean-Pierre BRUNET, Karine PROSPER, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Delphine BAYOU, Jean-Luc RABANIER, Jean-Christophe CHAUMET, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

► Ordre du jour N°2

Mise à jour du tableau des effectifs ; création d'un poste d'adjoint administratif.

Madame le Maire expose au Conseil municipal :

Agent technique au sein de la commune de Magnanville, Mme HOOGHE était en disponibilité et a été engagée par voie contractuelle à Thénac, en tant qu'assistante administrative.

L'intégration directe s'effectue entre corps et cadres d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions prévues par les statuts particuliers.

Les conditions de recrutement regroupent à la fois :

- le niveau de qualification ou de formation requis pour l'accès au corps ou au cadre d'emplois (brevet des collèges, baccalauréat, licence, master, doctorat, etc.) ;
- le mode de recrutement dans le corps ou cadre d'emplois (concours, période de stage, école d'application, etc.).

Ainsi, en tant qu'adjoint technique, Mme HOOGHE peut bénéficier d'une intégration directe, mais sur un **poste d'adjoint administratif**.

Une intégration directe sur un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe n'est pas envisageable du point de vue réglementaire.

Après échanges avec la mairie de Magnanville, je vous confirme que la collectivité dispose bien d'un poste vacant d'adjoint technique, permettant à Mme HOOGHE de demander sa fin de disponibilité et sa réintégration sur son ancien poste au 1^{er} juin.

Mme HOOGHE doit formuler officiellement cette demande auprès du service RH de Magnanville, et par la même occasion préciser qu'elle demande une intégration directe en tant qu'adjoint administratif à Thénac.

Pour rappel, l'intégration directe se traduit par une radiation du cadre d'emplois ou du corps d'origine, et par une intégration concomitante dans celui d'accueil, sans période de détachement intermédiaire ni application d'aucune autre position statutaire de transition.

L'intégration directe est dans tous les cas prononcés après demande ou accord écrit du fonctionnaire.

L'employeur d'origine ne peut s'opposer au départ du fonctionnaire, sauf nécessités de service. Il peut seulement exiger de l'agent un préavis de 3 mois au plus avant son départ.

Le silence gardé pendant deux mois par l'employeur d'origine à compter de la réception de la demande du fonctionnaire vaut acceptation.

Le Conseil municipal de Thénac n'a donc pas besoin de créer un poste d'adjoint technique, mais uniquement un poste d'adjoint administratif, conformément à la convocation envoyée aux élus.

Ce poste viendra s'ajouter au tableau des effectifs : le poste vacant d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classé peut être supprimé, ou conservé vacant, dans le cas où un recrutement aurait lieu prochainement sur ce grade.

COMMUNE DE THENAC TABLEAU DES EFFECTIFS APRES CREATION DES POSTES au 01/06/2022					
GRADES ou EMPLOIS	CATEGORIES	EFFEC TIF	DUREE HEBDOMMAIRE (nombre heures et minutes)	Poste pourvus	Poste vacant
ADMINISTRATIVES					
adjoint administratif territorial principal 1ère classe	C	1	35 heures	X	
adjoint administratif territorial principal 2ème classe	C	1	35 heures	X	
adjoint administratif territorial principal 2ème classe	C	1	35 heures	X	
adjoint administratif territorial principal 2ème classe	C	1	35 heures		X
adjoint administratif territorial	C	1	35 heures	X au 01/06/2022	
TECHNIQUES					
adjoint technique territorial principal 1ere classe	C	1	35 heures		X
adjoint technique territorial principal 2ème classe	C	3	35 heures	X	
adjoint technique territorial principal 2ème classe	C	1	20 heures	X	
adjoint technique territorial	C	1	35 heures	X	
CULTUREL					
assistante de conservation	B	1	35 heures	X	
adjoint territorial du patrimoine principal 2ème classe	C	1	35 heures	X	
TOTAL				11 postes pourvus	2 postes vacants

Le Conseil Municipal est ainsi invité à adopter la modification du tableau des emplois proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

– **DÉCIDE** la création, à compter du **01/06/2022** d'un emploi permanent à **temps complet, d'adjoint administratif territorial** ;

- **DÉCIDE D'ADOPTER** la modification du tableau des emplois proposé ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget 2022 ;

La délibération N° D042022 prise en date du 03/02/2022 est ainsi retirée et remplacée.

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joëlle DUJARDIN, M. Jean-Pierre BRUNET, Karine PROSPER, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Delphine BAYOU, Jean-Luc RABANIER, Jean-Christophe CHAUMET, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

► **Ordre du jour N°3**

Convention avec le Centre de Gestion pour l'adhésion au Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Madame le maire expose au conseil municipal :

En application du [décret n° 2020-256 du 13 mars 2020](#), l'ensemble des collectivités et établissements publics doivent mettre en œuvre, depuis le 1er mai 2020, un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes. La [loi n° 2021-1109 du 24 août 2021](#) a étendu le dispositif aux atteintes volontaires à l'intégrité physique, aux menaces ou actes d'intimidation.

Cette réglementation s'inscrit dans la continuité des précédentes dispositions visant à encadrer la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Par ailleurs, la réglementation précise que les collectivités et les établissements publics peuvent demander que **les CDG gèrent le dispositif de recueil des signalements** ([art. 26-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984](#) portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale).

Dans ce cadre, le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Charente-Maritime a décidé, le 11 juin 2021, de proposer cette nouvelle mission facultative **aux collectivités affiliées, à compter du 1^{er} septembre 2021.**

Le CDG17 s'engage à assurer cette mission en toute impartialité, neutralité, indépendance, et dans le respect de la réglementation issue du règlement général sur la protection des données (RGPD).

De son côté, la collectivité/l'établissement doit s'engager à informer l'ensemble de ses agents de l'existence de ce dispositif et des modalités pour y avoir accès.

L'adhésion au dispositif de signalement proposé par le CDG17 fait l'objet d'un **versement annuel de 35 euros** (pour les collectivités et établissements employant moins de 50 agents à la date d'adhésion). Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

De donner un avis favorable à l'unanimité.

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joëlle DUJARDIN, M. Jean-Pierre BRUNET, Karine PROSPER, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Delphine BAYOU, Jean-Luc RABANIER, Jean-Christophe CHAUMET, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

► **Ordre du jour N°4**

Mise à disposition de la salle Hélène NEVEUR le Week-end du 18 et 19 Juin 2022 pour l'association « Les ENCHANTEUSES » en soutien à la cause du cancer du sein.

Madame le maire expose : créée en 2008, cette association a pour objet de promouvoir le soutien des personnes atteintes de cancer ou de toute autre maladie grave, ainsi que les aidants. Elle s'appuie sur son expérience d'accompagnement et sur l'expérience professionnelle de ses partenaires, pour proposer une prise en charge adaptée à chacun. L'Association permet d'offrir aux personnes atteintes d'une maladie grave - ainsi qu'à leur entourage - un espace de conseils, de détente et de partage : un lieu de vie, inscrit dans la cité, qui regroupe un certain nombre de produits, de services, un lieu de partage et d'écoute qui les aide à préserver leur image corporelle, à créer un lien social. C'est la raison pour laquelle la commune de Thénac souhaite les soutenir dans cette aide en leur proposant la location de la salle Hélène NEVEUR à titre gratuit le week-end du 18 et 19 juin 2022 pour l'organisation « Des Chemins de la Prévention ».

Après en avoir délibéré :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joëlle DUJARDIN, M. Jean-Pierre BRUNET, Karine PROSPER, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Delphine BAYOU, Jean-Luc RABANIER, Jean-Christophe CHAUMET, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

► Ordre du jour N°5

Mise à disposition de la salle Hélène NEVEUR le week-end du 3 et 4 décembre 2022 pour l'association ASTC en soutien au Téléthon.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal de soutenir l'association ASTC-Téléthon, car c'est aider les chercheurs à développer des thérapies innovantes pour guérir les maladies rares et aussi d'aider l'association à mettre en place de nouvelles actions sociales pour accompagner les malades et familles à chaque étape de la maladie. C'est pourquoi elle propose de leur mettre à disposition la salle Hélène NEVEUR à titre gratuit le week-end du 3 et 4 décembre 2022

Après en avoir délibéré :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joëlle DUJARDIN, M. Jean-Pierre BRUNET, Karine PROSPER, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Delphine BAYOU, Jean-Luc RABANIER, Jean-Christophe CHAUMET, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

► Ordre du jour N°6

Acceptation des devis de la troupe THEATRE BOUCHE D'OR pour l'animation de la fête dédiée à tous enfants de la commune organisée le samedi 17 Décembre 2022 après-midi et demande de subventions au département dans le cadre de l'aide à la diffusion culturelle.

Madame le Maire donne la parole à Joëlle Dujardin, Maire-Adjoint, qui explique au Conseil Municipal que la commune souhaite offrir à tous les enfants de Thénac un spectacle réalisé par le Théâtre Bouche d'Or le 17 décembre 2022.

Elle fait lecture du devis :

- **THEATRE BOUCHE D'OR** – 31 rue du Cormier – 17100 SAINTES
- DEVIS N° 2022 006 du 08/04/2022 pour un montant net (TVA non applicable, article 295b du code général des impôts) de **1313.20 euros** qui englobe le spectacle et les frais de déplacements.

Madame le maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Département pour une demande de subvention à hauteur de **50% dans le cadre de l'aide à la diffusion culturelle.**

Après en avoir délibéré,

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- L'acceptation du devis n°2022 006 pour un montant total net de **1313.20 euros**,
- Demande de financement au département de 50% soit **656.60 euros** net
- Financement communal de 50% soit **656.60 euros** net.

Autorise Madame le maire à signer le devis.

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joëlle DUJARDIN, M. Jean-Pierre BRUNET, Karine PROSPER, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Delphine BAYOU, Jean-Luc RABANIER, Jean-Christophe CHAUMET, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

► Ordre du jour N°7

Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association « Les Maires Pour La Planète »

Madame le maire indique au Conseil Municipal l'importance du renouvellement de l'adhésion à l'association « Les Maires pour la planète » pour la commune et expose les objectifs de l'association :

- Mettre en relation les maires et les équipes municipales pour échanger sur les bonnes pratiques en matière environnementale,
- Recenser les dispositifs d'aides financières pour les projets vertueux,
- Eviter les dépenses d'énergie, les déchets, les pollutions,
- Travailler avec les différents acteurs pour co-construire des solutions acceptables pour tous : recherche environnementale, agriculture, urbanisme, transports,
- Se rapprocher des organismes financiers et des groupes privés pour obtenir des financements innovants pour des projets vertueux,
- Engager un dialogue avec les diverses strates de collectivités, avec l'Etat et avec l'Europe pour aides les communes à développer leurs projets environnementaux,
- Se rapprocher d'associations ou d'organismes nationaux dont le but est similaire.

Suite à cette lecture, Madame le maire propose au Conseil Municipale de renouveler l'adhésion à l'association « Les Maires pour la planète ». Le montant de cette adhésion est de 50 euros annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Donne un avis favorable à l'unanimité et accepte l'adhésion de la commune à l'Association « Les Maires pour la planète » pour un montant annuel de 50 euros.

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joëlle DUJARDIN, M. Jean-Pierre BRUNET, Karine PROSPER, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Delphine BAYOU, Jean-Luc RABANIER, Jean-Christophe CHAUMET, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

► Ordre du jour N°8

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Dans le cadre de ses délégations, Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L2122-12 : **Signature de la convention ORANGE réseau FIBRE du lotissement « La Pointe de Beauséjour »**
- **Contrat avec SD PREVENTION** : contrat souscrit pour la vérification de tous les extincteurs et les alarmes des bâtiments recevant du public à hauteur de 866.40 euros annuel.
- **Contrat SOCOTEC** : En cours de négociation. Pour la vérification du bon fonctionnement de divers matériel (tivolis, vestiaires de foot, etc...) pour un coût annuel de 2982 euros.
- **Départ en retraite du dentiste** : Le dentiste de Thénac essaye de mobiliser de jeunes dentistes en mettant son local et son matériel à disposition pour que l'activité se poursuive.
- **Renouvellement du Bail des buralistes** : Signature du renouvellement du bail au 05/05/2022 qui arrive à son terme des 9 ans.
- **Ouverture de la boucherie DUMOUSSEAU le 05/05/2022.**
- **Défibrillateur** : il est contrôlé toute les semaines par un agent technique. Un registre est tenu à jour.
- **Possibilité d'installer un monument en lien avec la pierre de Thénac sur le Rond-Point (intervention de Franck ROCHERIEU, conseiller municipal)** : Madame le Maire informe le conseil qu'il n'y a pas la possibilité d'installer des monuments qui peuvent être considéré comme des obstacles gênants, les conditions de sécurités devant être respectés, mais un autre décor peut être envisageable.
- **Travaux sur la RD6 au niveau des chais** : débordement d'un caniveau. Les tampons des bouches d'égout vont être changés. Un itinéraire bis sera mis en place.
- **Le Préfet visitera la commune de Thénac dans les prochains mois.**

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 18 heures 53 minutes.

NOM	Prénoms	Présent(s)	Absent(s)excusé(s)	Absent (s)	Pouvoir (s)	SIGNATURES
ALLU	Ludovic			X		
AUDEBAUD	Christian	X				
BAYOU	Delphine		X		Jean-Luc RABANIER	
BRETHOME	Jean			X		
BRUNET	Jean-Pierre	X				
CHAUMET	Jean-Christophe	X				
DUJARDIN	Joëlle	X				
DURAND	Jean-Pierre	X				
LE GALL	Nadège	X				
LIMOGES	Sylvie	X				
MERCIER	Sylvie	X				
CHARPENTIER	Melissa			X		
MOULINEAU	Ludovic			X		
MUSCADET	Nelly	X				
PAYET	Patrick	X				
PROSPER	Karine		X		Joëlle DUJARDIN	
RABANIER	Jean-Luc	X				
RAPET	Beatrice		X		Patrick PAYET	
ROCHERIEU-RODRIGUEZ	Franck	X				